

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
25e séance
tenue le
lundi 16 novembre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 25e SEANCE

Président : M. FREUDENSCHUSS (Autriche)

puis : M. AL-KAWARI (Qatar)

puis : M. GONZALEZ (Chili)

SOMMAIRE

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

- a) RAPPORT DU COMITE DE L'INFORMATION (suite)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite)
- c) RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/SPC/42/SR.25
30 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 25

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

- a) RAPPORT DU COMITE DE L'INFORMATION (suite) (A/42/21)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite) (A/42 494)
- c) RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (suite) (A/42/571)

1. M. LAGORIO (Argentine) dit que l'impact global de la science et de la technique a transformé le monde. Les moyens utilisés par le Département de l'information pour s'acquitter de son mandat doivent être adaptés aux besoins de l'époque. La délégation argentine soutient la Secrétaire générale adjointe à l'information dans l'action qu'elle mène à cette fin.

2. En cette période de crise du multilatéralisme, le Département a une responsabilité particulière à assumer - celle de préserver l'image authentique de l'Organisation. L'un des aspects de cette crise tient à l'incapacité de l'ONU d'informer comme il convient les peuples du monde - notamment ceux qui doutent le plus de ses vertus - de ses résultats constructifs et tangibles. Les informations portant sur les domaines où l'ONU s'est le mieux acquittée de ses tâches et où elle a accompli un travail utile devraient être diffusées plus largement et plus efficacement de façon qu'elles fassent partie de l'univers quotidien de ceux qui s'intéressent aux affaires du monde.

3. La délégation argentine note avec satisfaction que les programmes adoptés par l'Assemblée générale ne seront pas affectés par les changements en cours au Département. La Secrétaire générale adjointe à l'information est habilitée à appliquer les programmes de la manière qui, à son avis, aura le plus grand impact sur la communauté internationale.

4. En dépit des efforts inlassables du Président du Comité de l'information, les recommandations du Comité n'ont pas recueilli l'appui majoritaire escompté. L'absence d'un consensus dans un domaine aussi délicat et important empêche tout progrès en ce qui concerne la question complexe de la réduction des déséquilibres existant en matière d'information et de communication.

5. Une fois de plus, la question de la définition du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication est le principal point de divergence entre les délégations, du fait de la coloration idéologique prise par ce concept au cours des ans. L'Argentine accorde une importance particulière à la question de liberté de la communication et de l'information; c'est ce qui l'a amenée à demander, de concert avec la Colombie, l'inclusion de la recommandation 16 dans le rapport du Comité de l'information (A/42/21).

6. Les changements importants perceptibles à l'Unesco traduisent une orientation que l'Argentine a toujours appuyée. Il est grand temps que toutes les délégations jettent un regard neuf sur l'avenir et se libèrent de la tentation de se réfugier

(M. Lagorio, Argentine)

dans le passé. L'élection de M. Mayor, un Espagnol, au poste de directeur général de l'Unesco est un événement encourageant. Il incombe plus que jamais au Comité de l'information d'appuyer l'organisation dans tout ce qui a trait à l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conformément à la résolution 41/68 A de l'Assemblée générale. Les changements historiques résultent d'initiatives qui trouvent par la suite leur place dans la structure formelle des sociétés. Il faut donc explorer toutes les voies qui peuvent conduire à un accord et de ne pas se raccrocher à des plans partisans ou dépassés.

7. M. TRUONG TRIEU DUONG (Viet Nam) fait observer qu'en dépit des progrès accomplis récemment dans certains domaines de la vie politique internationale, les circonstances dans lesquelles la Commission examine le point sur les questions relatives à l'information n'ont pas changé par rapport au passé. Le droit à la communication est un droit fondamental. L'information est une ressource primordiale pour l'exercice du pouvoir politique, économique et culturel, tant au niveau national qu'international. Avec l'apparition de nouvelles technologies de la communication, l'information occupe une place de plus en plus grande dans la vie des hommes.

8. Malheureusement, le système mondial de l'information et de la communication est inéquitable et dominé par certains groupes dans quelques pays impérialistes, qui se servent d'agences de presse et de structures transnationales pour exercer un monopole sur les moyens d'information internationaux et imposer au monde leur domination politique et économique. En conséquence, les pays en développement voient leurs réalités, leurs cultures et leurs aspirations déformées par des médias étrangers et sont confinés dans un rôle de consommateurs passifs d'une information tendancieuse et inadaptée à leurs besoins. Au lieu de renforcer la paix internationale, le désarmement et la compréhension entre les nations, les ressources de l'information sont mises au service d'idéologies hostiles. Le Viet Nam est gravement préoccupé par les informations erronées et calomnieuses dont se servent certains centres de propagande impérialistes pour mener une guerre psychologique contre les pays socialistes et d'autres pays et peuples luttant pour la paix et l'indépendance nationale ou suivant, aux fins de leur développement national, des voies indépendantes et progressistes. La délégation vietnamienne a, maintes fois, dénoncé vigoureusement l'utilisation dans cette guerre de stations de radio diffusant des programmes vers l'étranger. Il faut condamner les activités de ces stations et y mettre fin immédiatement. Le sophisme et l'hypocrisie ne sauraient justifier leur existence. La liberté de l'information doit être subordonnée à un journalisme responsable.

9. Il faut mettre fin à la dépendance des pays en développement dans ce domaine et cesser de faire de l'information un usage abusif et tendancieux. C'est la raison pour laquelle le Viet Nam appuie sans réserve tous les efforts tendant à décoloniser l'information et à établir un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. La délégation vietnamienne tient à réaffirmer qu'en renforçant et en étendant leurs systèmes d'information et de communication nationaux, en développant leur coopération dans le domaine de l'information et en établissant des services de communication indépendants, les pays non alignés ont franchi un pas important vers l'instauration du nouvel ordre. Elle appuie

/...

(M. Truong Trieu Duong, Viet Nam)

résolument les activités et les efforts systématiques fait par l'Unesco, dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication, pour améliorer et renforcer les infrastructures de communication des pays en développement et demande instamment au Département de l'information d'accroître sa coopération avec cette organisation. Celle-ci doit continuer de bénéficier de l'appui total de tous les pays dans ses efforts pour établir un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Il faut condamner toute politique de chantage à son égard et y mettre fin immédiatement.

10. Le Viet Nam appuie les mesures tendant à améliorer l'efficacité du Département. Celles-ci doivent être conformes aux résolutions de l'Assemblée générale et aux recommandations du Groupe des Dix-Huit. S'agissant du personnel du Département, le principe de la répartition géographique équitable doit être strictement respecté et les déséquilibres existants corrigés. La délégation vietnamienne se félicite du programme de formation organisé par le Département à l'intention des jeunes journalistes de la presse, de la radio et de la télévision. Il est à espérer que de jeunes journalistes vietnamiens auront l'occasion d'y participer dans un avenir proche.

11. Le Département est confronté à de nombreux problèmes, en particulier dans le domaine financier. Il faudra, à cet égard, axer les efforts sur les domaines prioritaires, notamment ceux indiqués dans les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'information.

12. M. AL-KAWARI (Qatar) dit que l'avènement de la radio et de la télévision a renforcé l'impact des médias, qui auparavant était restreint du fait de l'analphabétisme. Les pays développés sont les principaux producteurs d'informations et les pays en développement en sont les principaux consommateurs. Les médias occidentaux rendent compte des faits et questions relatifs au tiers monde d'une manière tendancieuse et superficielle, privilégiant le sensationnel au détriment de l'objectivité. Le traitement des informations relatives aux peuples arabes et aux questions s'y rapportant en est un exemple. Le mot "arabe" est devenu synonyme de "terroriste" et l'"Islam" est assimilé au "fanatisme". L'Occident a oublié tout ce qu'il doit à la science arabe et à la civilisation musulmane. Les événements qui se produisent dans d'autres parties du monde devraient rappeler à chacun que la violence et le fanatisme sont des phénomènes courants dans les groupes marginaux où qu'ils soient.

13. Ce sont là quelques-unes des raisons pour lesquelles le tiers monde préconise l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information dans lequel la pluralité des sources remplacerait le monopole actuel, et les inégalités résultant de la production et de la diffusion transnationales de l'information seraient éliminées.

14. Un nouvel ordre mondial de l'information permettrait notamment de doter les pays du tiers monde des ressources techniques et humaines dont ils ont besoin pour transformer leurs moyens d'information locaux en médias internationaux capables de rivaliser avec la presse occidentale, d'ouvrir les journaux et les chaînes de radio et de télévision occidentales aux nouvelles et aux analyses diffusées par les médias du tiers monde - le but étant d'enlever à l'information son caractère

(M. Al-Kawari, Qatar)

unidimensionnel - et d'oeuvrer pour une couverture plus objective et plus équitable des faits et questions concernant le tiers monde dans la presse occidentale. L'ordre international de l'information pourrait ainsi assurer la libre circulation de l'information et des idées et promouvoir la cause de la paix et la compréhension entre les peuples de manière plus équitable et plus efficace.

15. Les documents finals de la deuxième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, tenue à Harare en juin 1987 (A/42/431 et Corr.1) contiennent de nombreuses propositions judicieuses.

16. La délégation qatarienne se félicite de l'esprit novateur avec lequel la nouvelle Secrétaire générale adjointe à l'information aborde ses fonctions. Elle prend acte avec satisfaction de la poursuite de la coopération entre le Département de l'information et les pays non alignés et espère que les problèmes financiers actuels n'entraveront pas cette fructueuse collaboration.

17. Les centres d'information mis en place dans les capitales de la plupart des Etats Membres, dans le cadre d'un des programmes les plus utiles du Département, contribuent à la mobilisation de l'opinion publique en faveur des objectifs et des activités de l'ONU et l'informent sur des questions cruciales. L'intervenant félicite en particulier des efforts faits par le Département pour diffuser des informations sur les droits inaliénables du peuple palestinien. Il considère donc que la proposition tendant à fonder les centres d'information dans les bureaux extérieurs de l'ONU ne présente aucun avantage.

18. Le Qatar se félicite des efforts de l'Unesco pour clarifier les questions relatives au nouvel ordre mondial de l'information et espère que la coopération en cours entre le Département et cette organisation se développera.

19. La délégation qatarienne souscrit à toutes les recommandations faites par le Comité de l'information dans son rapport (A/42/21), et en particulier à la recommandation 1 sur le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et à la recommandation 10 où sont énoncés les éléments essentiels dudit nouvel ordre; elle espère que toutes ces recommandations seront approuvées par l'Assemblée générale.

20. M. Al-Kawari prend la présidence.

21. M. WIRYONO (Indonésie) dit que, depuis sa proclamation par les pays non alignés, le concept de nouvel ordre mondial de l'information et de la communication cristallise le consensus international quant à la nécessité d'éliminer les inégalités existant dans le domaine de l'information et de la communication, de corriger les déséquilibres dans le flux international de l'information et d'utiliser les moyens d'information pour promouvoir la stabilité politique, le développement économique, la justice sociale et l'identité culturelle des nations. Bien qu'il ait été reconnu que la poursuite de la démocratisation des relations internationales exigeait que les pays en développement puissent assumer le rôle qu'est le leur en matière d'échange d'informations et de communication depuis plusieurs années, le Comité de l'information s'efforce en vain de promouvoir cet objectif essentiel.

/...

(M. Wiryono, Indonésie)

22. Le Comité s'est en effet enlisé dans un débat extrêmement polarisé, dominé par des préoccupations et des perceptions erronées des conséquences qu'aurait l'élimination de structures surannées qui entravent une plus vaste interaction à l'échelle internationale reposant sur une libre circulation et une diffusion plus équilibrée de l'information. Les pays en développement sont de plus en plus exaspérés par les considérations idéologiques qui déforment leur aspiration légitime à rectifier des déséquilibres dans la circulation de l'information entre eux et les pays développés. Ces considérations sont perçues comme un sérieux obstacle à leurs efforts pour réduire leur vulnérabilité et leur dépendance par rapport aux Etats avancés qui monopolisent les communications. M. Wiryono regrette que la Commission n'ait pu parvenir à un consensus sur les questions relatives à l'information. Ses membres doivent s'engager à éviter toute rhétorique et à dépassionner le débat, et mettre l'accent sur les intérêts communs. A cet égard, la délégation indonésienne qui a suivi les consultations du Groupe de travail consacrées à l'élaboration de recommandations concernant le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et le Département de l'information, considère que ces consultations ont montré qu'il était possible d'aplanir les divergences et de parvenir à un consensus. A cet égard, l'intervenant note avec satisfaction les efforts faits par le Groupe des 77 et d'autres groupes en vue d'aboutir à des solutions de compromis acceptables sur les questions en suspens.

23. Les résolutions adoptées par le Comité de l'information, l'Unesco et d'autres instances internationales compétentes ne peuvent à elles seules combler le fossé entre les pays en développement et les pays développés. Sans la coopération de la communauté internationale et un engagement de sa part en faveur du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, les pays en développement auront beaucoup de mal à surmonter leurs difficultés techniques, financières et autres.

24. La délégation indonésienne se réjouit du renforcement de la coopération dans le cadre du système des Nations Unies, notamment entre le Département de l'information et le Programme international de l'Unesco pour le développement de la communication. Toutefois, elle craint qu'à moins que les Etats avancés n'augmentent leurs contributions, le Programme ne puisse atteindre ses objectifs. La délégation indonésienne est également préoccupée par la réduction draconienne des ressources du Département. A une époque où celui-ci devrait étendre ses opérations, certaines des mesures de restructuration semblent devoir déboucher sur une contraction de ses activités. Selon l'Indonésie, l'efficacité opérationnelle ne doit pas nuire à la capacité du Département de s'acquitter de son mandat. Il faut, au contraire, avoir le courage d'adopter des réformes et introduire des changements propres à accroître l'efficacité du Département.

25. Compte tenu des difficultés financières que rencontrent les centres d'information des Nations Unies, le Gouvernement indonésien a entrepris d'aider le centre d'information de Djakarta qui s'est révélé être une importante source d'informations sur les Nations Unies pour les moyens d'information et les établissements d'enseignement locaux. L'Indonésie continuera de rechercher d'autres moyens de faciliter son travail.

(M. Wiryono, Indonésie)

26. Souscrivant à la manière dont l'Unesco aborde le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, les pays non alignés ont pris des mesures pragmatiques pour renforcer leurs infrastructures en matière d'information et former leur personnel. L'accent mis sur la coopération entre pays en développement lors des réunions tenues récemment à Harare reflète l'attachement des pays non alignés au rôle de l'ONU et du Comité de l'information.

27. Il est à déplorer que le Département ait été placé au coeur du débat sur le problème de la déformation ou du traitement tendancieux de certaines questions politiques, telles que celles de la Namibie, de l'Afrique du Sud et de la Palestine. Les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont toujours été et continuent d'être les critères d'évaluation des résultats du Département. Ces instances ont constamment adopté sur ces questions des positions claires, auxquelles l'Indonésie souscrit pleinement. Il est déconcertant de constater que, lorsque le Département rend compte de la solidarité exprimée par l'écrasante majorité des Etats Membres de l'ONU dans le cadre de ces questions, on l'accuse de manquer d'objectivité. Cet organe perdrait toute crédibilité s'il cherchait à réinterpréter les décisions de l'ONU pour en saper l'authenticité et l'autorité. La délégation indonésienne est convaincue que la session de la Commission en cours pourrait jeter les bases d'un consensus quant au mandat et au programme de travail du Comité de l'information. Elle espère que le Groupe de travail chargé de la question présentera une série de recommandations auxquelles toutes les délégations pourront souscrire.

28. M. GLAIEL (République arabe syrienne) dit que les pays en développement ont clairement fait savoir qu'ils n'étaient pas satisfaits d'un ordre de l'information fondé sur le monopole des agences de presse occidentales et qu'ils condamnaient les abus des médias.

29. Les questions relatives à l'information sont importantes parce que la nature des informations reçues influe sur les idées et les actes et parce qu'en définitive, l'information affecte le comportement collectif des Etats et des sociétés. Les médias ont un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre des plans de développement économique et social, dont le succès ne peut être assuré sans leur contribution active.

30. Des considérations politiques et idéologiques se dissimulent souvent derrière l'image que projettent les médias et l'information est utilisée pour dénigrer la culture et la civilisation des pays en développement sous le couvert de la liberté de presse. Les pays en développement cherchent à instaurer un ordre de l'information et de la communication permettant de promouvoir un échange équitable entre le Nord et le Sud et contribuant à mettre les techniques modernes à leur portée et à diffuser des informations objectives sur leurs problèmes en vue d'y apporter une solution. Les reportages diffusés par les médias occidentaux ne font que refléter l'orientation politique de leurs propriétaires. La persistance de ces pratiques dans les pays de l'hémisphère nord, relève d'un acte politique délibéré dont le but est d'entraver les efforts conjoints faits pour instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. La réalisation de cet objectif n'implique d'aucune façon une réduction de la liberté de l'information au vrai sens du terme mais exige qu'on renonce à l'exploiter et à en abuser.

(M. Glaiel, Rép. arabe syrienne)

31. Il ne sera possible de tirer avantage de ce nouvel ordre qu'en resserrant les liens de coopération entre toutes les parties concernées. Les pays en développement sont disposés à consentir des efforts encore plus importants tout en sachant que ce qu'on leur demande ce n'est pas tant de nouveaux efforts que de nouvelles concessions afin d'harmoniser les vues, toujours au détriment de leurs intérêts.
32. Il est dans l'intérêt primordial des pays en développement, représentant les deux tiers de l'humanité, de voir s'instaurer la paix et le désarmement, et s'édifier un monde libéré de l'oppression et de l'exploitation et régi par la justice, l'équité et la coopération en vue de la réalisation des objectifs de développement. Leurs intentions ou leurs efforts ne peuvent donc être mis en doute.
33. La délégation syrienne soutient le rôle de l'Unesco dans l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et se félicite des relations de coopération qu'entretiennent son secrétariat et celui de l'ONU dans ce domaine. Il est à espérer que les obstacles dressés sur la voie d'une telle coopération sous des prétextes divers, dont nul n'ignore la nature, seront levés.
34. Tout en reconnaissant que l'évolution de la situation dans le monde au cours des années précédentes exigeait une restructuration des activités d'information de l'Organisation et en convenant avec la Secrétaire générale adjointe à l'information que des réformes s'imposent au niveau des structures de gestion, la délégation syrienne estime que ces mesures ne doivent pas être prises au détriment des intérêts des pays en développement ou de la diffusion par le Département d'informations sur les problèmes de ces pays, ni léser les fonctionnaires du Département originaires de ces pays; elles ne doivent pas être motivées par des considérations politiques et les priorités fixées par l'Assemblée générale ne doivent pas être modifiées.
35. Dans sa résolution 41/68 A, l'Assemblée générale a reconnu le rôle unique des centres d'information des Nations Unies qui sont l'un des plus importants moyens de diffusion de l'information sur l'Organisation des Nations Unies. Les centres doivent continuer d'aider les médias des pays où ils sont implantés et leur fournir des informations. Dans le cadre de sa nouvelle politique de gestion, le Département doit s'attacher à renforcer cet aspect de ses activités et permettre aux centres de préserver leur autonomie. Ces derniers ne doivent pas être rattachés à d'autres bureaux extérieurs étant donné que leurs activités risquent d'occuper un rang de priorités moins élevé si d'autres fonctions sont confiées à un seul et même bureau.
36. La délégation syrienne exprime sa préoccupation devant le déséquilibre persistant de la répartition géographique des fonctionnaires du Département malgré les efforts faits pour y remédier. Il est à espérer qu'une réorganisation n'accentuera pas ce déséquilibre et permettra d'examiner la situation actuelle de manière objective en dépit des nombreux prétextes avancés tendant à la justifier.
37. M. JAWSHAN (Afghanistan) dit qu'il est essentiel d'accroître l'efficacité du système d'information dans son ensemble, du fait que les médias assument des obligations de plus en plus nombreuses. L'ordre actuel est pour l'essentiel dominé

(M. Jawshan, Afghanistan)

par l'impérialisme contrôlé par des agences multinationales qui s'en servent dans le cadre d'une guerre psychologique dirigée contre la souveraineté et l'indépendance des pays en développement. Les informations inadéquates et déformées fournies aux pays en développement sont destinées à servir les intérêts de l'impérialisme. En raison du rôle important des médias dans le renforcement de la paix et de la compréhension internationale, la lutte contre le racisme et l'apartheid et le développement de la coopération entre les nations, le Mouvement des pays non alignés s'est attaché à défendre une juste cause - celle consistant à éliminer l'héritage colonial - dans le domaine de l'information et d'instaurer un nouvel ordre de l'information.

38. L'Afghanistan continuera à soutenir activement les résolutions et décisions du Mouvement des pays non alignés, de l'ONU et de l'Unesco en faveur de l'élimination de l'impérialisme de l'information et de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Il a toujours condamné énergiquement les tentatives faites par certains pays occidentaux pour entraver l'activité de l'Unesco et du Département de l'information dans ce domaine. Les pays capitalistes développés dominent les médias internationaux, contrôlant 75 % des programmes de télévision et 65 % des programmes de radiodiffusion des pays en développement. La plupart des médias de certains pays sont contrôlés par les services de renseignements et utilisés par les forces de l'impérialisme mondial dans leur offensive de propagande contre les pays en développement. La CIA, par exemple, contrôle 1 200 organes de presse aux Etats-Unis et à l'étranger. Les programmes élaborés par le Pentagone sont diffusés par 250 stations de radio et quatre chaînes de télévision. Washington consacre des millions de dollars à sa propagande dans 60 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Ces centres, tout comme les sociétés transnationales dans le domaine de l'information, ne se soucient pas des décisions du Mouvement des pays non alignés et de l'ONU et continuent à répandre des informations tendancieuses sur les pays en développement, en particulier ceux qui ont choisi une voie de développement autonome, afin de tromper l'opinion publique.

39. La République démocratique d'Afghanistan est la cible d'une campagne de propagande hostile menée par les forces impérialistes. Des organisations comme la Voix de l'Amérique, Radio Free Afghanistan, Radio-Europe libre et d'autres, dotées de centres dans des pays voisins, de même que les bandits contre-révolutionnaires afghans, continuent de se livrer à une propagande haineuse. La tâche quotidienne de ces organisations consiste à répandre des mensonges éhontés et à mener une propagande hostile destinée à donner une fausse idée de la situation en Afghanistan et alentour.

40. Toutes ces activités ont pour but de contrecarrer les efforts de réconciliation nationale. Le Gouvernement afghan s'efforce de mettre un terme aux effusions de sang et de favoriser la réconciliation et la croissance socio-économique en diffusant des informations sur la culture nationale et les croyances religieuses de la population. Il contribuera dans toute la mesure du possible à la diffusion d'informations en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de l'ONU tant au niveau national qu'international. A cet égard, l'intervenant souligne qu'un certain nombre de conférences internationales

(M. Jawshan, Afghanistan)

récemment tenues à Kaboul ont été consacrées à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Le Gouvernement afghan attache une grande importance à cet objectif car il est étroitement lié à la nécessité d'assurer la paix et la stabilité dans le monde, de renforcer la compréhension mutuelle et de promouvoir la coexistence pacifique. L'une des tâches fondamentales des médias nationaux est de renforcer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir le désarmement.

41. M. ALI (Koweït) dit que la rapidité avec laquelle l'information se transmet d'un endroit du monde à un autre peut constituer un facteur positif ou négatif, selon que l'information est juste et objective ou tendancieuse et déformée.

42. Les pays industrialisés ont à leur disposition des techniques d'information très avancées tandis que la plupart des pays en développement ne disposent même pas d'une infrastructure de base en matière de communication. Ce déséquilibre provient du fait que les premiers exercent un monopole sur les sources d'information et les moyens de diffusion. Le resserrement de la coopération entre ces pays et les pays en développement permettra de mettre ces technologies au service du développement et encouragera la mise en place d'infrastructures de base en matière de communication et le renforcement de celles qui existent déjà.

43. Les imperfections évidentes de l'actuel ordre de l'information et de la communication ont conduit les pays en développement à aspirer à un nouvel ordre plus juste et plus efficace destiné à renforcer la paix et la compréhension internationales et basé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information. A cet égard, la délégation afghane souhaite réaffirmer son soutien à la Déclaration de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés sur la question.

44. L'Afghanistan attache une importance particulière à la coopération entre le Département de l'information et le Pool des agences de presse des pays non alignés et souhaite qu'elle se développe.

45. L'intervenant se félicite notamment de la recommandation 31 figurant dans le rapport du Comité de l'information (A/42/21) selon laquelle le Département devrait être prié de continuer à rendre compte de façon appropriée et précise de toutes les activités des Nations Unies relatives à la situation au Moyen-Orient et à la question de Palestine. De l'avis de l'Afghanistan, la question de Palestine de même que celle de l'apartheid et de la Namibie sont au centre de ses préoccupations.

46. La cinquième Conférence islamique au sommet tenue à Koweït, en janvier 1987, avait préconisé l'adoption d'un plan d'information basé sur une coopération plus étroite entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique, la formulation d'une stratégie en matière d'information mettant l'accent sur les principales préoccupations du monde islamique et l'instauration d'un nouvel ordre islamique de l'information. La Conférence, notant le rôle clef joué par l'Unesco, conforme aux idéaux internationalistes islamiques, et se félicitant de ses efforts visant à préserver le caractère historique de la ville de Jérusalem, avait clairement réaffirmé l'attachement de ses Etats membres aux nobles idéaux de l'Organisation, ainsi qu'à ses louables objectifs.

(M. Ali, Koweït)

47. La délégation koweïtienne, convaincue qu'il n'y a pas de contradiction entre l'instauration du nouvel ordre mondial et le principe de la liberté de l'information, espère que le nouvel ordre deviendra une réalité concrète fondée sur ce principe et sur le libre accès à des sources d'information fiables.

48. M. IDRIS (Soudan) dit qu'en dépit des louables efforts faits par l'ONU et l'Unesco, l'écart entre les pays en développement et les pays industrialisés dans le domaine de l'information continue de se creuser. Ces derniers cherchent également à imposer leur domination sur l'ensemble des valeurs humaines, qu'ils insèrent de force dans leur propre système de valeurs culturelles sans tenir compte de celles qui prévalent dans d'autres sociétés.

49. En termes politiques, les pays en développement considèrent l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication comme un simple prolongement de la libération politique et du droit à l'autodétermination, qui les préserve de l'hégémonie politique que les pays industrialisés cherchent à imposer. Ces pays commencent à adopter de nouvelles méthodes pour restreindre la liberté des pays en développement, en ce qui concerne notamment le processus de prise de décision, ce qui entrave leur développement politique normal.

50. Les pays industrialisés, grâce aux énormes moyens qui permettent à leurs médias de donner un certain poids à des arguments futiles ou infondés, continuent à défendre les pratiques illégales du régime raciste d'Afrique du Sud. Les mêmes médias ne mentionnent pratiquement jamais le droit du peuple palestinien à créer un Etat indépendant sur son propre territoire, sous la direction de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine. L'ordre mondial de l'information tel qu'il est actuellement établi contribue ouvertement à ébranler la stabilité de nombreux pays en développement, en favorisant des campagnes de désinformation et en semant la discorde.

51. Sur le plan économique, les organes d'information servent, comme les pays industrialisés, les intérêts des sociétés transnationales qui, à l'image d'un cancer, "dévorent" les ressources humaines et naturelles des pays en développement. Les médias ne se soucient pas de la crise de la dette des pays en développement, qui les a presque totalement paralysés dans leur développement économique et social. Les statistiques montrent que les intérêts versés à certains pays occidentaux sont maintenant plus élevés que leurs investissements aux fins du développement et que les paiements au titre du service de la dette dépassent fréquemment la valeur des exportations de certains pays en développement, en particulier en Afrique.

52. Sur le plan social, la presse mondiale continue d'imposer les valeurs d'une seule culture, à savoir celle des pays industrialisés, aux petits pays en développement sans tenir compte de leurs particularités ni de leur propre patrimoine culturel et historique. En conséquence, les fondements sociaux, tels que la famille élargie en tant qu'institution et les principes d'entraide sociale qui permettent de protéger l'individu, sont à présent menacés.

(M. Idris, Soudan)

53. Le Soudan continue de préconiser l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, garantissant le libre accès à diverses sources d'information. En même temps, s'étant libéré du régime dictatorial, il s'efforce de protéger le système démocratique du multipartisme par la liberté de l'information et la liberté d'expression. Le Soudan voit dans l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication un moyen de garantir l'autonomie du processus de prise de décision politique et de contrecarrer les tentatives de domination des grandes puissances.

54. L'ONU et l'Unesco doivent conjuguer leurs efforts pour réduire l'écart entre les pays dans le domaine de l'information. Il conviendrait notamment d'intensifier la coopération avec les agences de presse des pays en développement et avec le Pool des agences de presse des pays non alignés, d'élaborer des programmes de formation à l'intention des journalistes, de transférer les technologies modernes appropriées et de financer des projets nationaux afin de favoriser le flux de l'information des pays en développement vers les pays industrialisés.

55. La délégation soudanaise note avec satisfaction que le centre d'information des Nations Unies de Khartoum a été revitalisé, après plusieurs années, du fait de la nomination d'un directeur à sa tête. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme international pour le développement de la communication de l'Unesco, des fonds ont été obtenus pour le financement du projet national d'information et un séminaire sur les effets sociaux, économiques et culturels du développement accéléré des techniques de communication a été organisé à Khartoum.

56. M. DIMITROV (Bulgarie) dit que, si un vaste courant d'information peut contribuer dans une très large mesure à la promotion de la compréhension mutuelle entre les nations, on peut aussi l'utiliser pour répandre la méfiance et la haine et perpétuer les stéréotypes de la guerre froide. La répartition des moyens d'information entre les pays, de même que les courants d'information entre pays développés et pays en développement, accusent depuis bien des années un déséquilibre marqué. De ce fait, la Bulgarie estime que les questions touchant à l'information constituent un aspect important des relations internationales et du futur système général de sécurité internationale. L'idée de la sécurité de l'information - c'est-à-dire l'accès garanti aux médias et aux matériaux d'information, la responsabilité des organes d'information et la protection assurée contre le mauvais usage de l'information - pourrait bien croître en importance dans les relations internationales.

57. La Bulgarie continuera à s'associer aux efforts déployés par l'ONU pour concilier les vues divergentes, et souvent opposées, que ces questions suscitent. Elle a appuyé les aspirations légitimes des pays en développement et des Etats non alignés à promouvoir l'instauration d'un ordre de l'information et de la communication plus juste, fondé sur la diffusion équilibrée d'informations réellement objectives et fiables. Il faut empêcher que ne se creuse le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement, s'agissant de l'accès aux moyens d'information. A cet égard, la Bulgarie soutient la recommandation du

(M. Dimitrov, Bulgarie)

Comité de l'information tendant à ce que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et toutes les parties intéressées collaborent à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu.

58. Une participation plus équilibrée de toutes les nations et de toutes les cultures à l'échange international d'information présenterait beaucoup d'avantages pour les Etats. La compréhension mutuelle et la confiance, ainsi que les relations de bon voisinage y gagneraient certainement. Tout au long de son histoire, la Bulgarie a bénéficié de nombreuses influences culturelles. Elle fait bon accueil aux courants d'information et de culture les plus divers, ainsi qu'à l'échange international réellement libre d'informations et d'idées. Les informations qu'elle diffuse visent à promouvoir la compréhension mutuelle, la coexistence pacifique et le désarmement, à empêcher les conflits locaux, et surtout un holocauste nucléaire.

59. Pourtant, on voit beaucoup trop souvent la liberté de l'information servir de prétexte à un usage abusif. La question de la libre circulation des informations et des idées ne doit être envisagée qu'avec un sens aigu des responsabilités qu'entraîne l'accès aux moyens d'information. Ce n'est que par une action concertée que l'on peut faire progresser l'examen de ces questions. Nul ne doit pouvoir prétendre être le fournisseur exclusif de la vérité et s'ériger en arbitre de la liberté de l'information. La Bulgarie voit avec faveur l'activité de l'Unesco, notamment la mise en place d'une infrastructure destinée à rectifier le déséquilibre actuel, de même que les efforts de réorganisation du Département de l'information. Elle espère que le rééquilibrage de la répartition géographique des postes se poursuivra au Département, et que ce dernier continuera à mobiliser l'appui du public à l'action de l'ONU, de l'Unesco et des différents pays qui cherchent à atténuer les tensions dans les relations internationales et à prévenir une guerre nucléaire. La Bulgarie souhaite voir un Département de l'information revitalisé donnant une image objective et plus cohérente de l'Organisation et une meilleure connaissance de son oeuvre. Enfin, la délégation bulgare appuie les propositions avancées la semaine précédente par le représentant de l'Union soviétique relativement aux questions d'information, et en particulier la proposition tendant à instituer un programme mondial de l'information.

60. M. BUSEK (Tchécoslovaquie) dit que, face à la tâche essentielle qui est de maintenir la paix internationale, les organes d'information de masse peuvent aussi bien encourager la compréhension mutuelle et les efforts déployés pour renforcer l'amitié entre les nations qu'y faire obstacle. C'est donc la cause de la paix et de la détente internationales que les échanges internationaux d'informations doivent servir. Il n'y a pas place parmi les organes d'information pour des officines de propagande qui cherchent à exciter des sentiments d'animosité.

61. Le monopole actuel des organes d'information porte préjudice aux pays en développement, notamment à ceux qui n'ont pas les moyens techniques de diffuser des informations. L'intervenant estime que les pays en développement et les pays non alignés ont entièrement raison de demander qu'il soit mis fin aux reportages tendancieux des médias internationaux et d'appeler à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

(M. Busek, Tchécoslovaquie)

62. La Tchécoslovaquie en soutient l'instauration, car c'est un aspect essentiel de la démocratisation des relations internationales, de la restructuration des relations économiques internationales sur une base juste et démocratique, et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est là l'une des tâches les plus impérieuses auxquelles doit s'atteler la communauté internationale, et un élément des efforts déployés par les pays socialistes en vue de la mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationales.

63. La délégation tchécoslovaque accueille favorablement l'idée d'un programme mondial de l'information, avancée par Mikhaïl Gorbatchev, Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, et dont les détails ont été exposés par la délégation soviétique au cours du débat à la Commission. Il est très important qu'un rôle central soit en l'espèce dévolu à l'Organisation des Nations Unies, instance toute désignée, du fait de l'autorité dont elle jouit, pour des échanges généraux sur toutes les grandes questions touchant l'information.

64. Pour l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, l'Unesco est l'institution multilatérale essentielle. La Tchécoslovaquie en soutient les efforts à cet égard et ne peut ignorer les tentatives injustifiées de faire pression sur l'Organisation pour qu'elle cesse ses activités dans ce domaine. Les centres d'information des Nations Unies jouent un rôle essentiel pour faire connaître les buts et les activités de l'Organisation. A cet égard, M. Busek fait remarquer que le centre d'information des Nations Unies de Prague, l'un des plus anciens du monde, célébrera bientôt son quarantième anniversaire. Pour petit qu'il soit, il a des activités extrêmement variées qui ont toutes pour but la promotion des objectifs de l'ONU.

65. La délégation tchécoslovaque suit avec intérêt les réformes introduites apportées pour revitaliser le Département de l'information, et se félicite notamment des efforts qu'il déploie pour accroître le plus vite possible l'efficacité de ses travaux. On peut espérer que cela sera fait conformément aux mandats énoncés pour les activités d'information de l'ONU, et aux priorités et objectifs fixés par l'Assemblée générale. Néanmoins, il est à déplorer que la nouvelle structure semble relativement lourde et à espérer que la méthode multimédias retenue sera, à l'usage, parfaitement fonctionnelle. L'intervenant s'inquiète, comme d'autres délégations, que les pays socialistes soient sous-représentés dans la répartition géographique des postes au sein du Département. Il espère fermement que le gel du recrutement et la réorganisation du Département n'entraîneront pas une nouvelle détérioration à cet égard, et que cette situation peu satisfaisante sera rapidement résolue.

66. M. KARBUCZKY (Hongrie) dit qu'on peut arriver à une paix durable par le désarmement et des relations politiques, économiques et culturelles telles que l'intérêt de tous les pays en cause y est pris en compte. Pays européen, la Hongrie est particulièrement attachée au renforcement de la coopération sur le continent européen, notamment grâce à la mise en oeuvre équilibrée des dispositions de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki, y compris de celles qui ont trait à l'information. Les médias nationaux informent largement et plus complètement la population des questions touchant les affaires publiques et les problèmes

(M. Karbuczky, Hongrie)

politiques, économiques et culturels. Une nouvelle loi sur la presse, adoptée en 1986, a élargi l'accès à l'information pour les représentants de la presse et fait devoir aux institutions d'Etat de leur fournir les informations voulues. La Hongrie encourage également la coopération internationale en informant ses citoyens sur la vie dans les autres pays.

67. Pour encourager la coopération entre Etats, il faut des échanges d'information réguliers. Le Gouvernement hongrois est convaincu que l'élargissement des rapports d'information et de communication est un élément essentiel d'un système général de paix et de sécurité internationales.

68. La Hongrie est favorable à l'instauration d'un nouvel ordre de l'information et de la communication conforme aux principes de la Charte des Nations Unies, et espère que les résolutions sur les questions relatives à l'information seront intégralement appliquées. A cet égard, l'intervenant souligne qu'il faut modifier la situation de dépendance où se trouvent les pays en développement pour ce qui est de l'information et de la communication. La Hongrie est disposée à envisager toute initiative visant à améliorer les échanges d'informations de ces pays, ce qui serait profitable à l'ensemble de la communauté internationale.

69. La délégation hongroise apporte un soutien actif aux efforts poursuivis par l'Unesco pour encourager l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, et apprécie l'activité déployée par le Département de l'information pour faire connaître l'oeuvre des Nations Unies dans le public. Il faut espérer que, sous la direction de la nouvelle Secrétaire générale adjointe à l'information, le Département continuera à améliorer l'efficacité de son fonctionnement, conformément aux recommandations du Groupe des Dix-Huit approuvées par l'Assemblée générale. Le Département devrait veiller à ce que les efforts visant à promouvoir la compréhension, la coopération, la paix et le développement, ainsi que l'exercice intégral des droits de l'homme soient mieux mis en relief. Le plan de revitalisation du Département ne peut avoir de valeur qu'indicative, car restructuration signifie simplification et non pas création de nouveaux postes de direction. La Hongrie appuie résolument les efforts visant à réduire les effectifs de 15 %, et espère que ces mesures permettront d'améliorer la représentation proportionnelle des différents groupes d'Etats Membres. Enfin, M. Karbuczky dit que son pays attache une importance particulière aux travaux du Comité de l'information et en appuie pleinement les recommandations, de même que les activités lancées par le Département et l'Unesco en vue de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

70. M. González (Chili) prend la présidence.

71. M. TERZI (Observateur de l'Organisation de libération de la Palestine) rappelle que le titre complet du point 4 a) de l'ordre du jour de la session précédente du Comité de l'information était "Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information". La communication a indubitablement pour raison d'être le

(M. Terzi)

renforcement de la paix et de la compréhension internationale : la Commission ne devrait donc pas envisager la question sous un jour abstrait, mais au contraire étudier des méthodes concrètes pour l'instauration de cet ordre mondial de la communication. Les médias devraient donner plus de place aux aspects pacifiques de l'information qu'aux actes de violence.

72. L'information actuellement diffusée à propos des pays en développement n'est pas toujours exacte ou juste. Bien souvent, lorsqu'une explosion se produit dans telle ou telle région du monde, le premier commentaire est qu'aucune faction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) n'en a encore revendiqué la responsabilité, l'OLP se trouvant ainsi automatiquement liée à tout acte de violence. Les commentaires de ce type n'ont pas pour but d'encourager la paix et la compréhension entre les peuples, mais bien plutôt de porter des attaques préméditées contre un peuple en lutte pour son indépendance. Un grand journal de New York a publié la veille un article sur les pourparlers constructifs et positifs qui ont eu lieu au Sommet arabe d'Amman : l'article n'exposait pas tant les faits tels qu'ils s'étaient passés, que les réactions erronées et malveillantes de l'auteur. La presse n'a rien dit de l'acquittement par les tribunaux israéliens de quatre criminels qui ont abattu une fillette à Gaza, bien que l'enquête judiciaire ait établi que les balles qui l'avaient tuée provenaient de leurs armes; elle n'a rien dit non plus de l'acquittement des membres d'un groupe israélien de terroristes d'Etat qui ont tué deux Palestiniens. La liberté de circulation de l'information et la liberté d'expression devraient bien être respectées, en particulier par ceux qui citent à tout bout de champ l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

73. Il y a bien souvent une conspiration du silence dans la presse occidentale, surtout celle des Etats-Unis, comme par exemple lorsqu'il y a tentative d'enfreindre les obligations découlant d'un traité international entre le pays hôte et l'ONU. M. Terzi pense qu'un nouvel ordre mondial de la communication permettrait d'assurer que ce type d'information ne soit pas passé sous silence, mais soit diffusé largement dans le monde entier.

74. M. Terzi félicite la nouvelle Secrétaire générale adjointe à l'information de son courage, car il en faut pour entreprendre une tâche aussi redoutable, surtout sachant par avance comment d'aucuns cherchent à déformer l'image de l'Organisation et à en attaquer le prestige et l'efficacité, et sachant que, dans un pays qui retient quelque 400 millions de dollars de contributions dues à l'Organisation et en use dans un but de terrorisme financier, tout peut arriver.

75. M. Terzi note avec plaisir que le Groupe des Dix-Huit a souligné dans ses recommandations que le Département de l'information devait exécuter le mandat qui lui avait été confié dans diverses résolutions de l'Assemblée générale.

76. L'OLP apprécie la manière dont le Département s'est acquitté de la tâche définie au paragraphe 2 de la résolution 41/43 C de l'Assemblée, aux termes duquel il est chargé de diffuser des informations sur toutes les activités du système des Nations Unies concernant la question de Palestine, de mettre à jour les publications, d'organiser à l'intention des journalistes des missions d'information dans la région et des colloques régionaux et nationaux.

(M. Terzi)

77. Les responsables de l'agression contre le peuple palestinien se plaignent toujours que les matériaux produits par le Département sont tendancieux et ne reflètent pas leur point de vue. Un moyen de rectifier cette situation consisterait à permettre à des organes des Nations Unies de se rendre dans les territoires occupés.

78. Dans un autre alinéa de la même résolution, il est demandé au Département de publier des brochures et opuscules sur les divers aspects de la question de Palestine, y compris les violations par Israël des droits de l'homme des habitants arabes des territoires occupés. On peut trouver ce type de renseignements dans des lettres publiées par divers organes des Nations Unies, mais ils n'ont jamais été diffusés dans l'ensemble du système des Nations Unies. L'intervenant voudrait trouver tous les jours des reportages sur ces violations dans la presse. L'ONU dispose de ses propres mécanismes de surveillance dans la région, et n'a pas à attendre les rapports de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ou du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés. Le Département devrait diffuser immédiatement des informations sur ces violations et, autant que possible, avoir des matériaux audio-visuels à fournir aux médias dans le monde entier, de manière que chacun sache quels crimes dignes des nazis sont commis en Palestine occupée.

79. Il peut être difficile pour le Département d'accomplir tout ce qui vient d'être suggéré, mais les contraintes financières ne devraient pas empêcher de nouer des relations avec les agences de presse des pays non alignés et autres agences de presse régionales des pays en développement.

80. M. BENTHIEN (Danemark), parlant au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, rappelle que l'Assemblée générale, lors de sa première session, a adopté à l'unanimité la résolution 59 (I) où il est dit que la liberté d'information est la pierre de touche de toutes les libertés à la défense desquelles se consacrent les Nations Unies. C'est aussi la pierre angulaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La liberté de l'information signifie que la presse est libre, qu'elle peut chercher et diffuser des informations sans ingérence des autorités ou des gouvernements, et que chacun est libre de chercher, recevoir et répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

81. C'est dans cette optique que les Douze voient l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, notamment les efforts déployés pour l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu, visant à éliminer graduellement les déséquilibres existants, notamment pour ce qui est de la mise en place d'infrastructures et de capacités de production, et d'encourager la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information.

(M. Benthien, Danemark)

82. Les Douze se sont employés à rectifier les déséquilibres dans le domaine de l'information et de la communication. Les Etats qui sont membres de l'Unesco en soutiennent nombre de programmes ayant pour but de mettre en valeur les ressources de communication et d'information dans différentes régions, et accueillent favorablement le Programme international pour le développement de la communication. Les travaux de l'Organisation des Nations Unies ne connaîtront le succès que si les Etats Membres ont confiance dans les organes chargés d'un mandat précis, et il est important que le mandat particulier à l'Unesco soit reconnu et respecté, de même que celui du Département de l'information. Ce dernier doit s'efforcer d'assurer un courant d'informations exactes sur l'activité de l'ONU, de manière que ses succès soient dûment reconnus. Le Département devrait aider les pays en développement en matière d'information et de communication, sans oublier toutefois que sa tâche première a trait à l'activité de l'Organisation elle-même.

83. Les Douze suivent avec beaucoup d'intérêt la réorganisation du Département sous la direction de la nouvelle Secrétaire générale adjointe. La tâche n'est pas simple, notamment compte tenu des contraintes financières.

84. Les Etats membres de la Communauté européenne ont été déçus par les résultats de la session précédente du Comité de l'information qui, après des négociations intensives entre les groupes régionaux et la Chine, était proche d'une solution acceptable pour tous ou presque, sans finalement y parvenir. Le Comité devrait concentrer ses efforts sur la mise au point de principes directeurs pour le Département de l'information. Plutôt que de définir des priorités sélectives et souvent coûteuses, il serait bon qu'il allège ses propres recommandations. Les Douze continueront à coopérer au sein du Comité pour parvenir à un consensus.

La séance est levée à 13 heures.